

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

6 crédits	15.0 h + 15.0 h	Q1
-----------	-----------------	----

Enseignants	Derijcke Werner ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Charleroi
Préalables	/
Thèmes abordés	<p>PARTIE M. M. FYON</p> <p>Introduction</p> <p>Brève introduction sur notion personne morale et sociétés (avec renvoi à partie de M. W. Derijcke).</p> <p>Brève introduction sur éléments essentiels de la société (+ nuance concernant théorie éléments essentiels)</p> <p>1<sup>er</sup> élément : objet social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition objet social</li> <li>• Objet commercial</li> <li>• Sanction non-respect objet social</li> <li>• Modification objet social</li> <li>• Distinction entre sociétés civiles et sociétés commerciales</li> <li>• Distinction entre sociétés, associations et fondations</li> </ul> <p>2<sup>ème</sup> élément : capital</p> <p>Capital et titres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• notion et rôle de capital social</li> <li>• titres représentatifs ou non du capital social (actions, obligations, obligations convertibles, warrants, parts bénéficiaires, certificats, actions sans droit de vote)</li> <li>• fixation du montant capital originaire</li> <li>• souscription et libération du capital</li> <li>• cessibilité ou non de principe des titres SA ou SPRL (sauf si couvert par Philippe)</li> </ul> <p>Augmentations du capital en nature ou en espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital autorisé</li> <li>• Droit de préférence des actionnaires existants</li> <li>• responsabilité des fondateurs</li> <li>• responsabilité des administrateurs</li> </ul> <p>3<sup>ème</sup> élément : siège social et nationalité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• notion siège social</li> <li>• Théorie siège réel et théorie incorporation</li> <li>• Changement siège social</li> <li>• Siège social et substance d'une société</li> </ul> <p>Restructurations de sociétés</p> <p>Fusions (en ce compris fusion taxée)</p> <p>--</p> <p>Scissions</p> <p>--</p> <p>Apports ou cession de branche d'activités ou d'universalité de biens</p> <p>--</p> <p>OPA ' règles de base</p> <p>PARTIE M. W. DERIJCKE ' Livres I à V c. soc.</p> <p>Sociétés et personnalité juridique [art. 1-3]</p> <p>Constitution et formalités de publicité [art. 66 ' 91]</p> <p>Le bénéficiaire effectif [art. 14/1-14/2]</p>

	<p>Livre V [La société en nom collectif et la société en commandite simple].                  Livre II [dispositions communes]                  Livre III [société de droit commun, société momentanée et société interne]                  Livre IV [Dispositions communes aux personnes morales]                  Droit international privé                  Sociétés en formation (« Responsabilité des promoteurs ») [art. 60]                  Nullité des sociétés et des assemblées générales [art. 63-34 et 172-180]                  Délai et délais de conservation des archives                  La fin des sociétés [Le principe de continuité, a poursuite d'une activité déficitaire, les pertes importantes du capital les procédures d'alarme, les liquidations [art. 182-200], la continuité des entreprises et les faillites (livre XX CDE)]                  PARTIE M. Ph. MALHERBE                  Administration des sociétés                  Responsabilité des dirigeants                  Le conflit d'intérêt                  La responsabilité pénale                  Comment s'exonérer de sa responsabilité                  Notions élémentaires de droit matrimonial                  Le droit des sociétés et le droit patrimonial de la famille                  La société familiale, un cas à part                  La cession des entreprises et le code des sociétés                  Comment céder son entreprise et en conserver la gestion ou les revenus ?</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'aborder de manière transversale les principales matières du code des sociétés relatives aux sociétés non cotées</li> <li>1 • de maîtriser les outils nécessaires dans le cadre de la matière</li> </ul> <p>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</p> <p>---</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b>                  Participation active au cours (2/20).                  Examen (18/20) : en tout ou en partie oral, que ce soit en mode présentiel ou distanciel, avec une possibilité de devoir présenter une préparation écrite, voire même manuscrite, pour une ou plusieurs questions; un examen en tout ou en partie à livre ouvert est une possibilité. En toute hypothèse, l'étudiant pourra disposer à l'examen de tous les supports <b>strictement</b> législatifs (codes, ...) qu'il jugera utiles et qu'il pourra surligner comme il le souhaite mais sans aucun autre ajout, même sous forme de signets ("papillons").</p>
Méthodes d'enseignement	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b>                  La méthode ordinaire est celle d'un cours magistral interactif où tous les étudiants sont invités à être physiquement présents, mais il est possible que le cours soit partiellement aménagé en une combinaison de séquences pré-enregistrées et de séances de questions/réponses en présentiel et/ou en distanciel; si les circonstances font qu'il n'est pas possible d'avoir un cours où tous les étudiants aient accès au lieu de cours, les choses seront organisées d'une façon qui se rapproche le plus possible de la méthode ordinaire prédécrite; si, pour une raison quelconque, tenant soit à la personne de l'enseignant, soit à la situation sanitaire, il n'est pas possible d'organiser un enseignement où l'enseignant et une partie au moins des étudiants soient physiquement présents dans un même endroit, le cours se donnera par un mode distanciel approprié tel Teams mais il est possible que le cours soit alors aménagé en tout ou en partie en une combinaison de séquences pré-enregistrées et de séances de questions/réponses.                  Il sera demandé aux étudiants d'avoir procédé à certaines lectures spécifiques (articles, décisions de justice, documents juridiques [contrats, ...], ...) avant le cours portant sur la matière concernée.</p>
Contenu	<p>Le cours aborde une série de questions spéciales de droit des sociétés qui varient en fonction de l'intérêt et de la culture juridique des étudiants.</p>
Ressources en ligne	<p>Student Corner est le canal de communication privilégié, mais d'autres canaux sont envisageables.</p>
Bibliographie	<p>H. Culot, Y. De Cordt, H. Jacquemin et Th. Léonard, <i>Manuel du droit de l'entreprise</i>, Anthémis, Limal, 2019, 573 pp.                  Jacques Malherbe, Yves De Cordt, Philippe Lambrecht, Philippe Malherbe, <i>Droit des sociétés : précis</i>, droit européen, droit belge, 5e édition, Larcier, Bruxelles, 2020.</p>

Autres infos	Il est possible que l'un ou l'autre cours soit dépaycé. Il peut également y avoir des intervenants extérieurs.
Faculté ou entité en charge:	CLSM

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Certificat d'université en expertise comptable approfondie	EXCA9CE	5		
Master [120] en sciences de gestion (horaire décalé 2)	FEHC2M	6		